

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 35 et 63

Hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE MARDI 23 MAI 2006

Québec, le 9 mai 2006 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Pierre André, président, et de M. Louis Déry, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.* La première partie de l'audience publique aura lieu le **mardi 23 mai 2006 à 19 heures** et se tiendra à la **salle La Récréathèque du Centre sportif Alain-Côté, située au 321, rue du Bon Pasteur à Matane**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **mardi 20 juin 2006 à 19 heures**, à la **Salle de l'âge d'or, située au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le **23 septembre 2006**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Matane, Complexe culturel Joseph-Rouleau, 520, avenue Saint-Jérôme, bureau 2, Matane ;
- Municipalité de Saint-Léandre, 2005, rue de l'Église, 2^{ème} étage, Saint-Léandre ;
- Municipalité de Saint-Ulric, 128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le Groupe Axor inc. propose l'implantation d'un nouveau parc éolien ayant une capacité de production annuelle de 190 GWh sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric, dans la MRC de Matane. L'énergie produite serait achetée par Hydro-Québec dans le cadre d'un contrat déjà existant. Ce projet est donc externe à l'appel d'offres d'énergie éolienne d'Hydro-Québec Distribution lancé en mai 2003. Le projet serait situé à l'ouest du parc éolien Le Nordais et non loin du site d'implantation du projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre initié par Northland Power inc.

Le promoteur envisage d'implanter entre 40 et 50 éoliennes d'une puissance nominale individuelle de plus ou moins 3 MW. La construction d'un poste de raccordement et de chemins d'accès d'une longueur totale de 11 km serait nécessaire. Des fils électriques souterrains, entre les éoliennes, et aériens, le long des chemins, seraient aussi mis en place. Le parc couvrirait une superficie de 4 713 hectares et serait entièrement localisé sur des terres privées à vocations agricole et forestière. Le coût du projet est estimé à 150 millions de dollars et le promoteur compte réaliser les travaux et mettre en service le parc éolien d'ici le 15 avril 2007. Si le parc devait cesser d'être exploité définitivement, il serait démantelé et le sol réhabilité.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 424. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eole-matane@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.*

Source : Catherine Roberge
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732, poste 531
catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca